

Les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE)



Pour un avenir de classe !



Le régime enregistré d'épargne-études vous permet à vous, votre famille et vos amis, d'assurer dès aujourd'hui l'avenir de vos enfants. Ce véhicule d'investissement offre de multiples avantages qui leur permettront de se concentrer pleinement sur leurs études postsecondaires le temps venu.

- **Faites fructifier votre épargne à l'abri de l'impôt**

Tout comme votre régime d'épargne-retraite, le REEE vous permet de réaliser des gains sur vos placements à l'abri de l'impôt.

- **Régime individuel ou familial : à vous de choisir !**

Le régime individuel vous permet d'ouvrir un compte pour un seul bénéficiaire, qu'il ait ou non un lien de sang avec le souscripteur. Pour sa part, le régime familial doit inclure un ou plusieurs bénéficiaires qui ont un lien de sang ou d'adoption avec le souscripteur.

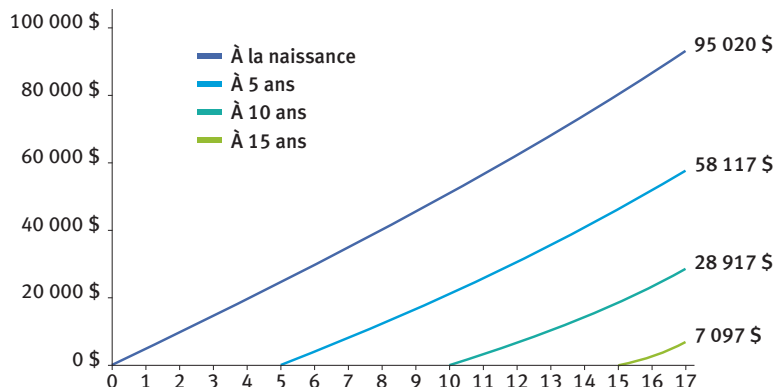
- **Profitez d'un régime flexible**

Un REEE vous offre la flexibilité de transférer, sous certaines conditions, les sommes investies et les subventions accumulées à un autre de vos enfants si le bénéficiaire décidait de ne pas poursuivre ses études.

- **Bénéficiez d'incitatifs spéciaux :**

- La Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) de base offre jusqu'à 500 \$ de subvention annuelle pour chaque bénéficiaire, jusqu'à un plafond cumulatif de 7 200 \$.
- À la SCEE de base peut également s'ajouter la SCEE supplémentaire, selon certaines conditions.
- L'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE), offre aux familles québécoises, sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable qui sera versé directement dans le REEE, un montant correspondant à 10 % des cotisations nettes versées durant l'année, jusqu'à concurrence de 250 \$.
- Le Bon d'études canadien (BEC) est une autre subvention offerte par le gouvernement canadien pour aider les familles à faible revenu à commencer à épargner tôt en prévision des études postsecondaires de leurs enfants.
- Pour les résidents de l'Alberta, le Alberta Centennial Education Savings Plan a été introduit en 2005 avec une subvention initiale de 500 \$ et des versements additionnels de 100 \$ lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de 8, 11 et 14 ans, suite aux exigences d'éligibilité.

Entreprendre l'investissement le plus tôt possible permet de bénéficier au maximum des subventions offertes et d'établir une stratégie de placement solide.



Investissement de 2 500 \$ annuel dans un REEE à un taux de rendement de 6 %¹.

1. La Subvention fédérale pour l'épargne-études maximale ainsi que l'IQEE ont été ajoutés aux cotisations annuelles.

Les Portefeuilles Méritage^{MD} (les « Portefeuilles ») sont offerts par Placements Banque Nationale inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada. Un placement dans les Portefeuilles peut donner lieu à des courtages, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Les titres des Portefeuilles ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Les Portefeuilles ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir. « Portefeuilles Méritage^{MD} » et le logo des Portefeuilles Méritage^{MD} sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada, utilisées sous licence par Placements Banque Nationale inc.